

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

05 mars 2018 – Planfoy

## rapport d'activités du Président

**En préambule à cette Assemblée Générale nous aurons une pensée attristée en mémoire de Maryse Didier décédée accidentellement à la Meije l'été dernier.**

### **Vie des clubs et du comité**

Nous terminons la saison avec 2145 licenciés (+8%). Pratiquement tous nos clubs ont progressé. Passé le seuil des 2000 licenciés cela nous vaut un 3ème délégué à l'AG nationale.

### **Fusion Loire Haute Loire**

- Les échanges ont été multipliés avec le président par intérim de la Haute Loire, la Ligue, le national, les institutions de la Loire et de la Haute Loire
- Les clubs des 2 départements ont été consultés à plusieurs reprises (invitations à des réunions, consultations par mail).
- Ce qui était dans un premier temps une main tendue département voisin a petit à petit pris du sens pour devenir un vrai projet porteur de développement pour le nouveau territoire.
- Avec 21 clubs et 2600 licenciés ce nouveau comité territorial devrait prendre une place majeure dans le paysage national.

En amont de la fusion plusieurs actions ont été mutualisées entre les deux départements

- Organisation des 3 championnats départementaux en commun
- Création d'un TES (Territoire d'Excellence Sportive) > mutualisation de sessions entraînement/émulation pour les jeunes compétiteurs des deux départements. Il est à noter que cette action est conduite par des entraîneurs des deux départements et qu'au niveau des résultats en compétition la Haute-Loire relève sérieusement le niveau. Ce qui montre bien que les apports au nouveau CT proviennent bien des deux départements.

### **Nouveaux équipements**

Le projet d'aménagement d'un site d'escalade dans les Gorges de la Loire avance moins vite qu'escompté, mais avance quand même. Cela s'explique par le poids du volet environnemental dans une réserve naturelle classée Natura 2000. Toutefois à ce jour les voyants sont toujours au vert ce qui est un exploit quand on a vu dans le même temps prononcer une interdiction de la pratique escalade et alpinisme dans la réserve naturelle du Sancy ...à portée de fusil des Gorges de la Loire.

Prémices à la fusion, nous avons également été consultés en expertise-conseil par plusieurs collectivités de la Haute-Loire.

## Evénements

Comme annoncée 2018 est une année de répit en matière de grand événement.

Notre contribution est toujours active au *Raid Nature 42* où par contre on voit de moins en moins de licenciés FFME comme compétiteurs.

## Compétition

Anouck Jaubert (Escapilade) remet ça et remporte pour la seconde année consécutive la Coupe du Monde de vitesse, avec en bonus un record du monde égalé et cerise sur le gâteau le titre de championne de France du combiné qui lui laisse toujours espérer décrocher une sélection olympique pour Tokyo...on croise les doigts.

Maurane Jelic (Léo) termine son parcours junior en mode jeune en beauté

- Médaille d'or coupe de France de bloc
- Médaille d'argent coupe de France de difficulté

## Formation

1 stage initiateur SAE ainsi que les premiers recyclages ont été organisés

## Communication

Année classique. Info régulières et en quasi direct sur FB / Twitter / Instagram avec des likes tout aussi réguliers du Président de la FFME, des élus de la Loire ou encore du rédac chef de l'Equipe.

L'entrée en application de la RGPD ne nous permet plus d'envoyer des mails à tous les licenciés sans leur accord préalable.

Nous avons anticipé cette contrainte en créant le « club des 120 ». Il s'agit de 120 adresses de licenciés du 42 et 43 particulièrement impliqués dans la vie de leur club.

## Sécurité - assurance (idem année précédente)

Notre comité poursuit, développe, améliore encore et toujours ses actions sécurité.

- en renforçant le volet sécurité associé à chaque rassemblement départemental escalade, grande voie, ski de rando, alpinisme.
- En développant les rendez-vous formation sécurité interclubs en début de saison qui prenant en compte les directives du livret fédéral des règles d'encadrement des séances.

Nous attirons une fois encore l'attention sur l'erreur de s'affranchir de la part assurance personnelle. Au prétexte d'une économie annuelle de 8 €, c'est :

- *pour la victime* se priver d'une manne financière cruciale quand il faut par exemple (parmi d'autres) aménager un appartement complet aux besoins d'une vie en fauteuil roulant.
- *pour le président de club* ayant incité à user de cette disposition (certes légale) au risque de voir la victime se retourner contre lui pour défaut d'information.

**Jean-Luc RIGAUX**